

MINISTRE de l'INTERIEUR

Clermont- Fd, le 5 Août 1927

66666666666666

6^e Brigade de police Mobile

CIRCULAIRE N°-46

Il ya lieu de procéder à arrestation de THORAZ Maurice né le 28 Avril 1900 à Moyelle Godault (Pas de Calais), employé demeurant à Paris, 120, rue Lafayette, actuellement sans résidence connue, condamné le 10 Mai 1927, à 6 mois de prison et 2000 Fros d'Amende, par cour d'appel de Paris, pour provocation de militaires à la désobéissance et contre lequel extrait arrêt a été délivré par le Procureur Général de Paris.

En cas d'arrestation, tenir informé M. le Contrôleur Général, des Services de Recherches Judiciaires, pour permettre l'envoi immédiat de l'extrait le concernant.

La photographie au susnommé a été insérée au Bulletin de police Criminelle nos 973 et 975.

Le COMMISSAIRE DIVISION

H E N N E



Leçon 03.

Du contentieux administratif au prisme des fonctions publiques statutaires

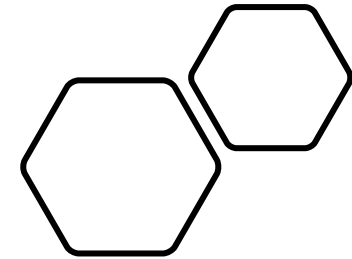
Droit des fonctions publiques
Pr. M. TOUZEIL-DIVINA ©

Attention !



- Ce document est réservé aux étudiant.e.s inscrit.e.s en Master I de l'Université Toulouse Capitole.
- ***Il n'est pas libre de droit(s)*** et a été réalisé à des fins scientifiques et pédagogiques par le pr. TOUZEIL-DIVINA dans le cadre du cours magistral précité.
- Le diffuser sans autorisation entraînera des poursuites.

CÉ, 26 janvier 1923, *Gustave DE ROBERT LAFREGEYRE*
c. colonie de Madagascar

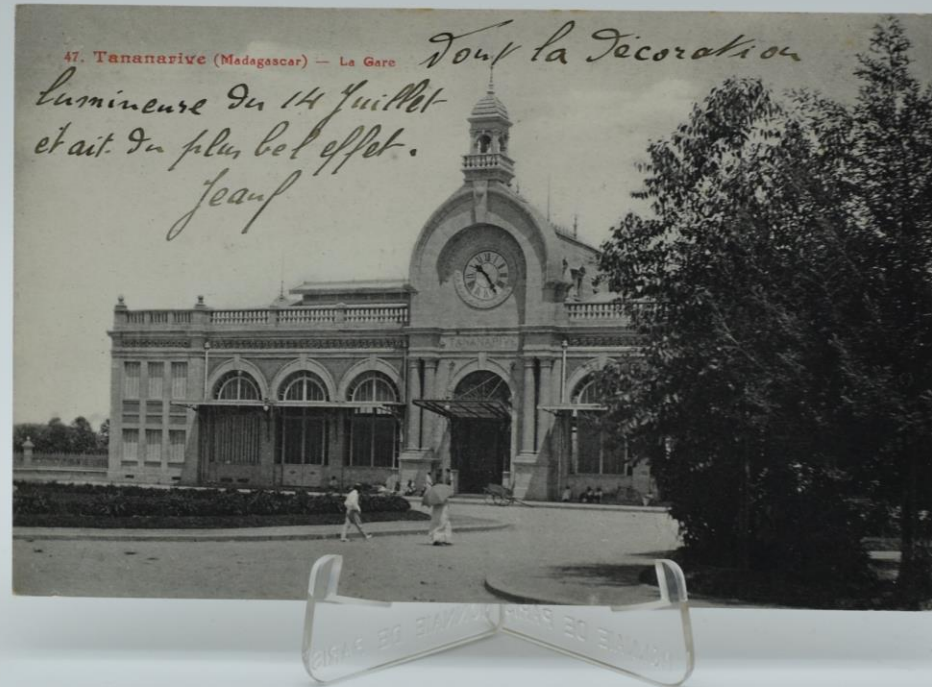


Section 01.
L'importance de la
jurisprudence
avant les statuts

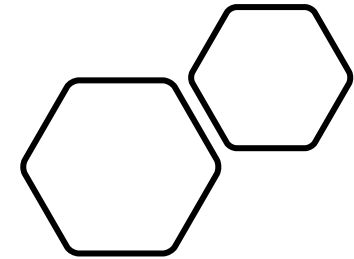
§1. Agents des
services publics
A & IC



CAA de Bordeaux, 15 septembre 2022,
Comptable des aéroports de la CCI de Guyane



CÉ, 22 octobre 1937,
Demoiselles MINAIRE,
FOURNIER etc.



Section 01.
L'importance de la
jurisprudence
avant les statuts

§2. Employés
& fonctionnaires
interdits de grève

DROIT PUBLIC

ET DE LA
SCIENCE POLITIQUE
EN FRANCE ET A L'ETRANGER

FONDÉ ET DIRIGÉ PAR F. LAZARUS (1804-1860),
CONTINUÉ PAR MAX BOCCARD ET GASTON JEZE (1864-1906),
CONTINUÉ PAR GASTON JEZE (1906-1934)
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

GASTON JEZE
PROFESSEUR HONORAIRE
À LA FACULTÉ DE DROIT
DE PARIS

ROGER BONNARD
DOCTEUR
DE LA FACULTÉ DE DROIT
DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

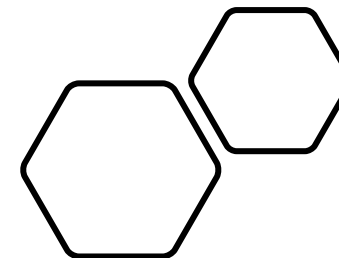
SOMMAIRE :

DES FONCTIONNAIRES DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 (p. 175), par
Maurice Duverger.
LE PARTI (Suite et fin) (p. 335), par M. René de Laubert.
LE DROIT ET LE CONTRÔLE DE LA LIBERTÉ DES ACTES (p. 345),
par M. Georges Berila.
LES JURISPRUDENCES (p. 407), par M. Maurice Duverger.
LES STATUTS (p. 410).
LES STATUTS (p. 413).

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE
R. PICHON et C^o
20, RUE MOYENNE
1944



CÉ, 07 avril 1943,
Commissaire WILLIG



Section 01.
L'importance de la
jurisprudence
avant les statuts

§3. Agents
publics sous
autorité politique



**CÉ, Ass., 26 octobre 1945,
Commissaire
Gaston ARAMU**



Section 02.
Les statuts
des fonctions
publiques

§1.

Retours sur la Loi
du 14 septembre 1941





PERSPECTIVE

*Enreg. Min. 1941
C. de Compt. non*

ETAT FRANCAIS

PREFECTURE
des
ALPES-MARITIMES

NICE, le 10 Juillet 1941

3^e Division
1^{er} Bureau

N^o 3272 /af.C.

Le Conseiller d'Etat,
Préfet des Alpes-Maritimes,

à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse,
à titre d'information,
à Messieurs les Maires du Département,
à Messieurs les Vice-Présidents des Commissions
Administratives des Hospices et Bureaux de
Bienfaisance,
à Monsieur le Vice-Président du Conseil d'Admini-
stration de la Caisse de Crédit Municipal
de NICE

la Heurville

avant le

30

juillet

page 3

OBJET: Statut des Juifs - Fonctionnaires.

REFERENCE : Loi du 2 Juin 1941 (J.O. du 14 Juin 1941)

1.- Par circulaire du 14 Novembre 1941, je vous ai signalé les principales dispositions de la loi du 3 Octobre 1940 portant "statut des Juifs", qui a posé le principe de l'interdiction de l'accès et de l'exercice de toutes les fonctions publiques aux juifs qui ne pourraient bénéficier de certaines exceptions.

LOI DU 2 JUIN 1941.-

2.- La loi du 2 Juin 1941 dont vous trouverez, ci-joint, les dispositions relatives aux fonctionnaires, abrège la loi précitée et, tout en reprenant les mêmes principes, y apporte des précisions et des compléments.

3.- Je crois utile d'appeler votre attention sur certains articles de cette loi.

DEFINITION DU "JUIF" POUR L'APPLICATION DE LA LOI.-

4.- L'article 1er de la nouvelle loi étend et précise la notion de "juif" définie par l'article 1er de la loi du 3 Octobre 1940.

5.- Désormais est regardé comme "juif":

1^o- Celui ou celle appartenant ou non à une confession quelconque qui est issu d'au moins trois grands parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive, le grand parent ayant appartenu à la religion juive :

2^o- Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 Juin 1940, et qui est issu de deux grands parents de race juive.

.....

Section 02.
Les statuts
des fonctions
publiques

§2.
Importance du statut
du 19 octobre 1946



Section 02. Les statuts des fonctions publiques

§3.
Des Lois statutaires
après
le 13 juillet 1983





Titre I : **droits et obligations des fonctionnaires** : loi 83-634 du 13 juillet 1983.

Titre II : dispositions statutaires relatives à la **fonction publique de l'État** : loi 84-16 du 11 janvier 1984.

Titre III : dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Titre IV : dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière : loi 86-33 du 9 janvier 1986.

Section 02. Les statuts des fonctions publiques

§4.
Le « code statutaire »
de l'ordonnance
du 24 novembre 2021



LE CODE GÉNÉRAL de la FONCTION PUBLIQUE

est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022

DE QUOI S'AGIT-IL?

La **CODIFICATION** de l'ensemble des textes statutaires régissant la **FONCTION PUBLIQUE**



L'OBJECTIF **SIMPLIFICATION**
RENDRE LE DROIT ACCESSIBLE ET LISIBLE PARTOUTS ET TOUS

À DROIT CONSTANT

- IL N'APPORTE AUCUNE MODIFICATION AU DROIT EXISTANT
- IL SIMPLIFIE LE DROIT EN SUPPRIMANT LES DOUBLONS

SON CHAMP D'APPLICATION
LES **3** VERSANTS de la FONCTION PUBLIQUE



→ IL RASSEMBLE LES **DISPOSITIONS COMMUNES** DES 3 FONCTIONS PUBLIQUES TOUT EN CONSERVANT LES **SPÉCIFICITÉS** DE CHACUNE



5,6 millions d'agents publics concernés



Et pas seulement les juristes... Mais aussi les gestionnaires RH, les encadrants et tous ceux qui veulent connaître leurs droits!

TITULAIRES & CONTRACTUELS

Plusieurs exceptions par exemple :

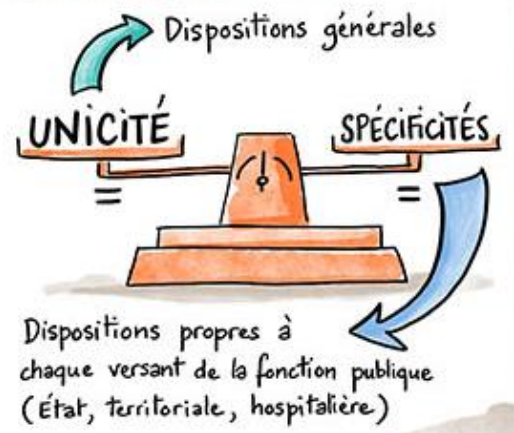
- Les militaires
- ou
- Les magistrats

à un schéma

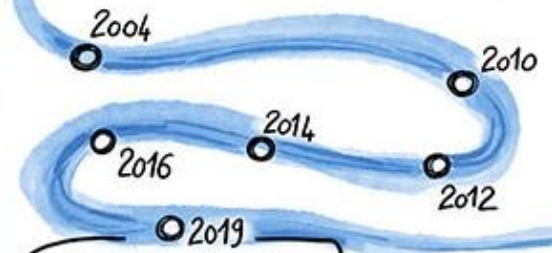
grâce
PLAN THE

LE CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE EST CONSTITUÉ DE 8 LIVRES

- LIVRE I^{ER} DROITS, OBLIGATIONS ET PROTECTIONS
- LIVRE II EXERCICE DU DROIT SYNDICAL ET DIALOGUE SOCIAL
- LIVRE III RECRUTEMENT
- LIVRE IV PRINCIPES D'ORGANISATION ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- LIVRE V CARRIÈRE ET PARCOURS PROFESSIONNEL
- LIVRE VI TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS
- LIVRE VII RÉMUNÉRATION ET ACTION SOCIALE
- LIVRE VIII PRÉVENTION ET PROTECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL



LA CRÉATION DU CODE: UN LONG CHEMIN QUI N'EST PAS FINI



Loi de Transformation de la Fonction publique:
HABILITATION
À LÉGIFÉRER PAR
ORDONNANCE

ORDONNANCE du
24 nov. 2021
(JO du 5 déc. 2021)



UN BEAU DÉFI RELEVÉ

MAIS IL RESTE ENCORE DE NOMBREUX SOMMETS À GRAVIR...

Section 03.
Les fonctions publiques
au cœur de la
jurisprudence
administrative

§1.
Le juge administratif,
juge des
fonctions publiques





TC, 15 janvier 1968,
Anne-Marie & Pierre BARBIER

CÉ, Sect., 22 octobre 1937,
MINAIRE & alii

CÉ, 13 mars 1822,
Colonel DE COUSSO

CÉ, Ass., 17 février 1995,
HARDOUIN

CÉ, 06 mai 1953,
THOMASSET

CÉ, Sect., 30 octobre 1998,
Ville de Lisieux

CÉ, 08 mars 1912,
Docteur Julien LAFAGE



Section 03.
Les fonctions publiques
au cœur de la
jurisprudence
administrative

§2.
Du pensionné GUIBERT
au retraité CZABAJ



**CÉ, 28 novembre 1867,
*Pensionné GUIBERT***



**CÉ, Ass., 13 juillet 2016,
*Brigadier pensionné Ian CZABAJ***

Section 03.
Les fonctions publiques
au cœur de la
jurisprudence
administrative

§3.

Du droit à communication
des pièces
concernant un agent



CÉ, 21 octobre 2022,
Sous-préfet A.

